



service de l'information (514) 598-2155
1601, de Lorimier, Montréal H2K 4M5

no 184 semaine du 17
au 23 février 1983

nouvelles csn

PREMIÈRE SEMAINE SOUS L'EMPRISE DE LA LOI 111



**c'est l'état de siège • la riposte syndicale s'organise
trêve de trois semaines dans la grève
le conseil fédéral a voté un plan d'action**



agenda du mouvement

février

- 23-25 **Métallurgie** colloque sur la santé-sécurité pour les syndicats de la branche générale, à Québec
- 25 **soirée culturelle pour la paix en Amérique Centrale** à Montréal, à la polyvalente Pierre-Dupuy, 2000 rue Parthenais, à 19h30
- 25-27 **STTCSN** assemblée générale, à Montréal
- 28 **AGAP** assemblée générale, à 14h et 19h30, au 1015 est rue Ste-Catherine, à Montréal. Tous les travailleurs et travailleuses à pourboires sont invité-e-s.

mars

- 5-6 **CSN** activités dans le cadre de la journée internationale des femmes
- 8 **journée internationale des femmes**
- 8 **la fièvre du mardi soir** grande soirée de spectacle et de danse organisée par la revue **La vie en rose**, à Montréal. **Pour femmes seulement.**
- 14 **le mouvement laïque québécois** débat public sur la professionnalité et la restructuration scolaire (dans le cadre de la réforme Laurin); à Montréal, pavillon Hubert-Aquin de l'UQAM, salle A M050, à 19h30

TROUVEZ L'ERREUR



l'équipe nouvelles csn

rédaction: Jean-Noël Bilodeau, Jean-Anne Bouchard, Guy Ferland, Jacques Gauthier, Henri Jalbert, Jean-Pierre Paré, Edith Pariseau, Michel Rioux

diffusion: l'équipe de la distribution de la CSN 598-2233

secrétaire: Louise Filteau

télécommunications: Jeanne Belzil, Bélangère Marchand

collaboration: Marcel Benoit, Michel Crête, Célestin Desjardins, Clément Guévremont, Luc Latraverse, Gaston Pouliot et Marcel Laliberté

photographie: Pierre Gauvin-Evrard, Louise de Grosbois, Jean Cédras, François Rivard

nouvelles csn, organe officiel de la CSN, paraît tous les lundis à l'intention des travailleuses et des travailleurs

composé, monté et imprimé par les travailleuses et les travailleurs de Interlitho, 254 Benjamin-Hudon, Ville St-Laurent.



trêve dans la grève

jusqu'au 14 mars

TROUVER DES APPUIS PARTOUT CONTRE CES RENÉ-GARS



première
semaine sous
l'emprise
de la loi 111

Étrange sensation de jamais vu, de brutalité, d'autoritarisme. Un goût trop fort, une exagération. Dès le deuxième jour sous la loi, d'ailleurs, le gouvernement tente d'amoin-drir la chose, le monstre: banaliser l'horreur. Les protes-tations pleuvent, de partout, de toutes sortes de monde, des démocrates.

Le mouvement syndical doit faire face à l'ampleur de l'at-taque: on ne peut laisser un gouvernement suspendre ain-si la Charte des droits sim-plement pour en arriver à s'af-

firmer comme patron; on ne peut laisser un patron briser d'autorité 20 ans d'accords, d'ajustements, dans le seul but de récupérer \$521 mil-lions, manque à gagner causé d'abord et avant tout par sa mauvaise administration.

Les enseignantes et ensei-gnants ont donc décidé d'une trêve de trois semaines dans la grève, question d'aller cher-cher des appuis partout, question de tester une ultime fois à la volonté de négocier de ce gouvernement, la bonne foi de ce patron.

LOI



17 février

malgré la loi, les syndicats enseignants sont en grève

À la suite de l'assemblée des 41 qui a siégé toute la nuit, la décision de poursuivre la grève a été maintenue compte tenu du mandat très fort de la fédération: soit 63% de l'ensemble de ses syndicats et 60% des membres, avec un taux de participation de plus de 80%. C'est excellent.

25 syndicats sont actuellement en grève et tiennent des lignes de piquetage. Des votes de ralliement sont prévus au cours de l'après-midi. Déjà les enseignantes et les enseignants du cegep d'Alma, avec un très fort pourcentage, soit 70%, se sont ralliés.

Les enseignantes et les enseignants de la CEQ sont aussi restés dehors en très grande majorité.

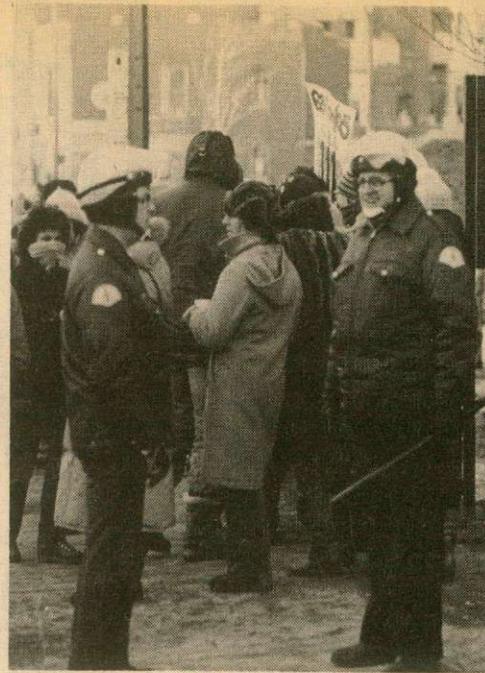
Il est évident que les patrons locaux partent toute sorte de rumeurs dans les médias à l'effet que les cours seraient repris dans certains cegeps ou écoles.

27 des 41 syndicats affiliés à la fédération nationale des enseignants et des enseignantes du Québec ont défié la loi 111 aujourd'hui et le mouvement s'amplifie.

En effet, six assemblées générales se réunissent ce soir pour évaluer la perspective de se rallier aux syndicats déjà en grève. Ces assemblées se tiendront à Maisonneuve, Rosemont, Sorel/Tracy, St-Lambert ainsi qu'à Rivière-du-Loup et l'Institut de Marine.

Rappelons également que deux syndicats s'étaient ralliés aujourd'hui au mouvement de grève, soit Alma et St-Jean. Par ailleurs, 4 collègues ont tenu des assemblées et ont reconfirmé leur mandat, soit Lévis-Lauzon, St-Félicien, Ahuntsic et André-Laurendeau. Soulignons qu'à Lévis-Lauzon la reconfirmation a fait l'objet d'un vote unanime, 200 à zéro, tandis qu'à St-Félicien le mandat a été reconfirmé à 70% et à Alma à 74%.

D'autre part, la fédération évalue que le pourcentage de participation ou de respect des lignes de piquetage a été de l'ordre de 85% aujourd'hui. Il faut également souligner que la Fédération reçoit actuellement des appuis de partout même d'Europe ainsi que des autres provinces du Canada. Parmi ceux-ci soulignons les appuis de la Fédération syndicale mondiale (FSM), qui représente 206 millions d'adhérents, le nouveau parti démocratique, le syndicat des postiers du Canada, l'Union canadienne des enseignants de Toronto et les syndiqués du secteur privé CSN, FTQ, CTC ainsi que nos partenaires du front commun CSN (FAS, FESP, FPSCQ) et de nombreuses associations étudiantes. En tout plus d'une cinquantaine de messages d'appui nous sont parvenus.



18 février

le mouvement s'amplifie autant à la CSN qu'à la CEQ

28 des 41 syndicats affiliés à la fédération nationale des enseignants et des enseignantes du Québec (CSN) défient la loi 111 aujourd'hui.

Cependant, c'est 30 collègues qui ne fonctionnent pas à l'heure actuelle car il faut ajouter aux collègues en grève, Valleyfield et Gaspé ou les cours n'ont pas repris.

Soulignons également que 61% des membres des syndicats en grève participent aux lignes de piquetage alors que 85% respectent les lignes.

À la CEQ, 36 syndicats sur 44 ont leur mandat de grève, représentant 85% des membres.

sur les lignes la solidarité



à Limoilou, ce matin...

Dans la nuit de jeudi à vendredi, plusieurs sources distinctes confirmaient au Syndicat des professeurs du collège de Limoilou l'intention concertée du gouvernement et de la direction générale du collège de Limoilou d'appliquer fermement la loi 111.

Ils envisageaient délibérément de procéder à des congédiements automatiques pour entrave à l'accès au collège, et ce dans le but ostensible de faire un exemple marquant de Limoilou. C'en fut un mais un exemple marquant de solidarité syndicale.

Environ 300 militantes et militants de la région de Québec sont venus prêter main-forte aux nombreux membres du syndicat des professeurs en grève. La majorité était constituée de groupes autonomes et syndiqués de femmes, auxquels s'ajoutaient des membres de plusieurs syndicats de la région, tant du secteur public que du secteur privé, sans oublier l'appui des étudiantes et étudiants.

Les militantes et militants de l'extérieur ont décidé de former une ligne de piquetage ferme pour empêcher les professeur-es menacés par la rigueur exorbitante de la loi. Nous les remercions grandement de leur détermination et de leur solidarité.

Soulignons aussi la dignité et la solidarité des membres du personnel de soutien qui ont refusé de céder à l'intimidation et de franchir les lignes.

L'escouade anti-émeute de la Sûreté du Québec et environ une centaine de policiers de Québec se sont

présentés, à la demande du directeur général Beaulieu pour ouvrir les lignes (pour faire appliquer la loi ?...). Ils ont encerclé les piqueteuses et les piqueteurs de l'extérieur et permis à une dizaine d'employé-es du collège de rentrer au collège par une porte dérobée un peu plus loin.

La très grande majorité des professeur-es, du personnel de soutien et des professionnel-les ont respecté les lignes.

Pourquoi tant de policiers pour quelques personnes?

Pourtant tant de provocation de la part du directeur-général Beaulieu?

Le syndicat des professeurs du cegep de Limoilou



le conseil confédéral est convoqué

La CSN continuera de mettre toutes ses ressources militantes, tant au plan humain qu'au plan financier, pour que les membres de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (CSN), en grève depuis plus de trois semaines, puissent obtenir satisfaction dans la recherche des objectifs syndicaux qu'ils se sont donnés.

C'est ce qu'a affirmé le président de la CSN, Donatien Corriveau, alors qu'il insistait, dans un communiqué transmis à la presse, sur l'importance des débats qui se tiendront dimanche au conseil confédéral spécial de la centrale, à Montréal. Cette instance, la plus large entre les congrès, a été convoquée jeudi par le bureau confédéral de la CSN.

Parmi les appuis concrets que la CSN entend continuer de fournir à ses membres en grève dans le secteur de l'enseignement, le président de la CSN a soulevé la possibilité qu'il s'en rajoute de nouveaux. Il a évoqué, à cet effet, la possibilité de soumettre aux délégués du conseil confédéral la mise sur pied de mesures d'urgence visant à supporter encore davantage, au plan financier, les travailleuses et travailleurs en grève. Cette solidarité pourrait s'exprimer, par exemple, sous la forme d'un fonds de résistance dont les modalités d'application seront soumises au débat dimanche.

Rappelant l'énormité de l'agression dont sont victimes les enseignantes, les enseignants, de même que leurs organisations syndicales, le président de la CSN a affirmé que le mouvement syndical devait tout mettre en oeuvre pour que ces travailleuses et travailleurs en lutte soient respectés.

les appuis
viennent de partout,
de toutes les régions,
autant des usines,
des bureaux que
des hôpitaux



le conseil confédéral

**“C’EST NOTRE
EXISTENCE MÊME
QUI EST EN CAUSE
NOUS NE POUVONS
PERDRE CETTE
LUTTE”**

20 février

Donatien Corriveau au conseil:

...Depuis cinq jours, depuis l'adoption de la Loi 111 par un parti qui a pris pour acquis que tout ce qui, de près ou de loin, touche le présent et l'avenir du peuple québécois devait de manière impérative être déterminé selon ses seules volontés, d'autres droits sont maintenant en péril.

Quant on peut se permettre de suspendre de façon aussi radicale l'application des Chartes des Droits, comme l'a fait ce gouvernement avec sa Loi 111, cela rappelle aux démocrates les dangers qui peuvent exister quand quelques personnes s'arrogent le droit de jouer ainsi avec des règles aussi fondamentales.

Ce gouvernement a cru qu'il pouvait se permettre n'importe quoi, qu'il pouvait ne pas respecter sa signature au bas des conventions collectives, qu'il pouvait miser davantage sur la propagande que sur la véritable négociation qui, rappelons-le, doit se faire de bonne foi selon le CODE DU TRAVAIL. J'ouvre une parenthèse pour vous rappeler qu'il y a un an, un journal publiait le **PLAN**

du P.Q. pour contrer la crédibilité syndicale. C'était le 2 mars...

...Car ce n'est pas vrai qu'on brise ainsi ce qui a pu être construit depuis 20 ans au plan des capacités collectives d'ajustements sociaux pour la seule fin de renflouer le trésor public d'une somme de \$521 millions! Ces gens poursuivaient d'autres objectifs, puisque des études, comme celle de M. James Pottier de l'Université Laval, par exemple, ont fait la démonstration que l'enjeu n'en valait même pas la chandelle.

Ce gouvernement a également cru qu'il pouvait autoritairement se permettre de supprimer le droit de grève. Ce gouvernement a aussi cru qu'il pouvait unilatéralement, en ridiculisant l'assemblée nationale, créer les conditions de vie et de travail de plus de 300,000 salarié-es...

...Notre responsabilité militante, les décisions des instances, la volonté des membres nous conduisent à un élargissement de la lutte. Cette lutte doit, comme nous l'avons confirmé de nouveau au Conseil Confédéral de janvier, se déployer sur un terrain plus carrément politique.

Ce terrain doit absolument prendre en compte la défense et la mise de l'avant des droits et des libertés. En premier lieu, la défense et la mise de l'avant, de manière farouche, du droit au travail.

Car ne l'oublions pas, ne l'oublions jamais. Nos camarades de l'enseignement, nos camarades du réseau de la santé, nos camarades de la fonction publique n'ont pas encore conclu de conventions collectives et

sont attaqués sur tous les fronts actuellement. Mais surtout sur le front du travail, sur le front de l'emploi...

...C'est à notre plus intime mission, la défense des travailleuses et des travailleurs, et à notre fonction principale, la négociation des conditions de travail des travailleuses et des travailleurs, que s'est attaqué ce gouvernement, avec une sauvagerie jamais vue encore dans l'histoire de nos relations ouvrières au Québec.

C'est donc au syndicalisme lui-même qu'il s'est attaqué.

C'est donc le syndicalisme lui-même que nous sommes appelés à défendre et que nous défendrons.

Puisque c'est notre existence même qui est en cause, nous ne pouvons nous permettre de perdre cette lutte. Et ici, je ne parle pas de machines syndicales, de structures syndicales. Je parle des instruments que les hommes et les femmes se sont donnés, ont bâti, ont arraché au cours de milliers de luttes. Depuis 62 ans dans le cas de la CSN.

Ne pas perdre cette lutte, cela signifie décider, en connaissance de cause et après l'évaluation du rapport des forces en présence, des terrains de lutte à privilégier.

...C'est pourquoi aujourd'hui, ce qu'il faut mettre en place n'a rien à voir avec la fin d'une lutte mais au contraire, doit apparaître comme l'engagement d'une bataille syndicale encore plus large, visant à défendre comme nous l'avons indiqué il y a un mois au Conseil Confédéral, les intérêts larges de l'ensemble de la classe ouvrière.

PLAN D'ACTION

contre la loi 111 et pour le respect des droits démocratiques et syndicaux

1- objectifs

Le respect des droits démocratiques et syndicaux

- le droit à la libre négociation
- le droit d'association
- le droit à l'emploi.

2- équipe des fédérations du 21 au 24 février

Tel que convenu dans le plan d'action adopté au conseil confédéral, les fédérations doivent réunir leur équipe de travail afin:

- de nommer un responsable
- débatte du type de mandat d'action recherché
- établir un plan de travail pour les fédérations

Voici les dates des réunions d'équipe:

- FAS: 24-25 février
- FESP: 23 février
- FNEEQ: presque à chaque jour
- FPSCQ: 22 février
- FTPF: conférence téléphonique 24 au soir et 3 mars
- Commerce: mercredi, le 2 mars
- Métallurgie: 28 février
- FNSBB
- FNC: 22 février
- TVC: échange téléphonique.

3- assemblées générales de conseils centraux élargies aux autres centrales et autres groupes du 24 au 27 février afin de:

- informer tous les exécutifs de syndicats du plan d'action
- coordonner la tenue des assemblées générales
- établir un plan d'action régional

4- Assemblées générales des syndicats du 28 février au 7 mars

Voici l'ordre du jour suggéré:

- Information sur la loi 111
- Plan d'action de la CSN et de l'inter-centrales
- Résolution de dénonciation
- Mandat d'action
- Nomination d'un ou des responsables d'action

- Délégation aux États généraux de la CSN
- Fonds de résistance.

5- Activités autour du 8 mars, Journée internationale des femmes

Profiter de ces activités pour mobiliser contre la loi 111 et les décrets qui attaquent principalement les femmes.

6- Instances des fédérations le 12 mars

7- Tenue des États généraux de la CSN le 13 mars

8- Le 14 mars: retour en grève des enseignantes, enseignants

9- À compter du 14 mars

Application des mandats d'action des syndicats et des plans d'action des régions selon les mots d'ordre qui vous parviendront en temps et lieu par la coordination nationale.

10- Le 19 mars

Manifestations dans toutes les régions.

11- Information

- Un document de 4 pages pour les membres et un aide-mémoire pour les personnes ressources vous parviendront cette semaine
- Le travail se complète demain pour l'affiche, le macaron et les collants
- Un macaron FNEEQ est également disponible
- Un guide d'intervention FNEEQ a été préparé afin d'aider les professeurs qui seront invités dans les différentes assemblées.

12- Fonds de résistance

Suite à la décision du Conseil confédéral de créer un fonds de résistance à la Loi 111 des informations précises vous parviendront sous peu.

les décrets selon le CSF

DES RECULS POUR TOUTES LES TRAVAILLEUSES

Un appui aussi inattendu qu'important est venu s'ajouter aux autres dans le cadre des négociations du secteur public, celui du Conseil du statut de la femme, un organisme gouvernemental qui a pour mandat de veiller à l'amélioration des conditions de vie des femmes, particulièrement dans le domaine du travail.

"Reculs pour les travailleuses, toutes les travailleuses", dit le CSF à propos des décrets adoptés en décembre dernier par le Gouvernement. Rappelant que 65% des employé-e-s du secteur public sont des femmes, le Conseil du statut de la femme met en lumière le fait que des reculs pour les travailleuses du public signifient nécessairement des reculs pour les travailleuses du privé, pour les femmes en général, notamment en ce qui concerne leur accès à la syndicalisation, leur droit de négocier, leur égalité en emploi avec les hommes, leur sécurité d'emploi.

Le CSF fait également remarquer que rien n'a été proposé dans les décrets pour corriger la situation dans certains corps d'emploi, aménager un accès pour toutes aux congés de maternité et assurer la sécurité d'emploi face aux changements technologiques.

Sur tous les points qu'il soulève, le CSF manifeste sa déception et sa désapprobation. Il lui faut constater que derrière une mise en scène où le discours entre le gouvernement, les syndicats et la presse porte actuellement sur l'ordre et l'anarchie, les véritables enjeux de cette crise restent camouflés, tant pour les femmes que pour l'ensemble de la société. En dépit du fait que 65% de femmes sont concernées et qu'elles ont largement participé à l'action, le discours entendu durant ces dernières semaines était largement masculin. C'est pourquoi le CSF réclame du gouvernement qu'il revienne au processus de négociation afin de rendre justice aux travailleuses.

LE CHAÎNON

Journal du Syndicat des employés à l'emploi industriel de la région Sorel-Tracy (CSN)



**IONS
INE!**

**SAUVONS
SOREL-
TRACY!**



"Sauvons Marine, Sauvons Sorel-Tracy!", une édition spéciale du journal du Syndicat des ouvriers de Marine Industrie (CSN) distribuée à la population de cette région est un vibrant appel à celle-ci afin qu'elle exerce des pressions auprès des autorités politiques concernées dans le but de sauvegarder la vocation navale de Marine Industrie.

la SGF a abandonné la division "marine": depuis ce temps, c'est la misère dans la région de Sorel-Tracy

D'après le président du Syndicat CSN, François Lamoureux, la Société générale de financement, propriétaire de l'usine, la direction de Marine et les politiciens doivent tenir compte des revendications des syndiqués (CSN) car ce sont des milliers d'emplois et l'économie de la région Sorel-Tracy qui sont en péril.

Depuis que la Société générale de financement (S.G.F) a délaissé en douce la construction navale à la suite de l'épisode des six cargos grecs non vendus en 1978 et choyé le développement des divisions ferroviaire et hydro-électrique, la situation des travailleurs et travailleuses de Marine Industrie ainsi que l'économie régionale se sont dégradées.

Entre 1979 et aujourd'hui le nombre de travailleurs de Marine Industrie est passé de 3,200 à 985. Entre 800 et 1,100 ouvriers ont retiré ou retirent encore des prestations d'assistance sociale. L'économie régionale va de mal en pis. Pour la ville de Tracy, les demandes de construction de maison, sur une période de trois ans, passent de \$16,000,000. à \$4,000,000. Entre 1981 et 1982, les villes jumelles de Sorel-Tracy enregistrent une hausse des faillites personnelles et commerciales. À Sorel, en 1982, 12 commerces ont déclaré faillite contre 6 l'année précéden-

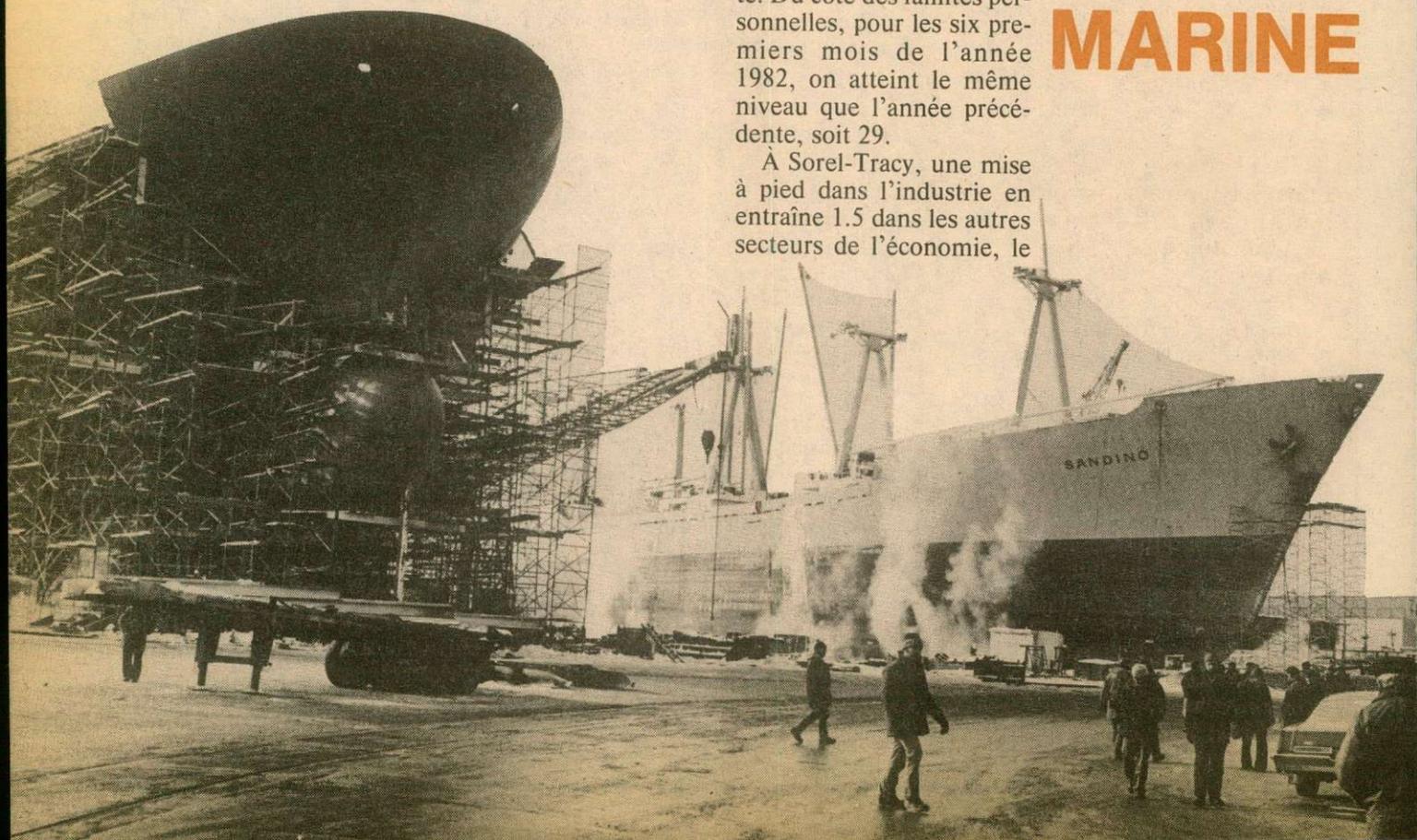
nombre de sans-emploi atteint, lui, le taux dramatique de 52%, etc..., etc...

Les syndicats des chantiers maritimes de Sorel-Tracy reprochent aussi à leur employeur d'avoir manqué d'agressivité sur le marché des soumissions de construction de navires et d'avoir plutôt consacré des efforts à attaquer la crédibilité des syndicats. En effet, les griefs concernant la flexibilité des métiers et autres clauses litigieuses s'accumulent pendant que du côté patronal on élabore un plan dont le but est de diviser le syndicat, rendre plus musclées les relations de travail.

**SAUVONS
MARINE**

te. Du côté des faillites personnelles, pour les six premiers mois de l'année 1982, on atteint le même niveau que l'année précédente, soit 29.

À Sorel-Tracy, une mise à pied dans l'industrie entraîne 1.5 dans les autres secteurs de l'économie, le



la préservation des emplois est possible

des propositions syndicales

En dépit de ce triste bilan, le syndicat des chantiers maritimes, la Fédération de la métallurgie (CSN) et la CSN avancent des solutions pour la relance de la construction navale:

des moyens syndicaux

- **Non à la flexibilité des métiers** afin d'éviter de 400 à 500 autres congédiements.
- **Non au temps supplémentaire** afin de maintenir entre 200 et 250 travailleurs à l'ouvrage.
- **Non à la sous-traitance** afin de favoriser le rappel de travailleurs licenciés.

De la S.G.F., propriétaire de Marine Industrie, les Syndicats exigent

- le financement d'une cale sèche à l'embouchure de la rivière Richelieu afin que Marine Industrie puisse décrocher des contrats de bateaux de très fort tonnage.
- des sommes d'argent nécessaires pour le renouvellement et la modernisation de l'équipement de la division navale afin d'avoir un chantier concurrentiel.

Du fédéral, maître d'oeuvre en politique maritime, les syndicats s'attendent à ce qu'il:

- accélère la mise en chantier de la flotte de pêche et conséquemment des navires de surveillance de la zone de 200 milles.
- oblige les armateurs canadiens à construire au Canada.
- ramène la subvention d'aide à la construction navale à 21% comme en 1979 plutôt que de la maintenir à 9%.
- modifie les lois régissant le transport maritime afin que le cabotage en eaux canadiennes soit effectué par des navires construits au Canada, battant pavillon canadien et monté par des équipages canadiens.

L'application de ces mesures, d'après le Syndicat, ramènerait le niveau d'emploi à 3,000 ouvriers à Marine Industrie.

SAUVONS SOREL- TRACY



non aux concessions

Par ses attaques sans précédent au secteur public, le gouvernement du Parti québécois a créé un exemple dangereux. Le patronat s'empresse bien sûr de l'imiter, les demandes de concessions se multiplient. Vacances, régimes d'assurances, horaire de travail, et surtout, salaires... tout y passe. On s'en prend aux acquis des travailleuses et travailleurs usine par usine et même, dans des secteurs entiers de l'industrie.

Pour justifier cette offensive, les patrons invoquent les problèmes engendrés par la crise. Si, dans certains cas, ces difficultés sont réelles, dans nombre d'autres, les demandes de concessions ont pour seul objectif de profiter de la situation de chômage et d'insécurité pour imposer des reculs aux employé(e)s. Le cas de la compagnie Firestone à Joliette en est un exemple particulièrement révélateur...

En août '82, Firestone demande aux 900 travailleurs de l'usine de pneus de Joliette une réouverture de la convention collective, devant expirer en août '83. L'objectif: réduire de 16 à 6% les hausses de salaire prévues pour la troisième année du contrat. Réunis en assemblée générale, les travailleurs décident de rejeter la demande patronale à l'unanimité.

En novembre, la compagnie revient à la charge. Les contremaîtres se mettent de la partie, des assemblées par départements sont organisées à certains endroits dans l'usine pour expliquer les "graves difficultés" auxquelles fait face Firestone. La compagnie va même jusqu'à distribuer à tout le monde un texte expliquant comment les travailleurs de Joliette lui coûteront \$3.14 de plus l'heure que leurs confrères aux États-Unis. Le chiffre est gros! Pour rétablir les faits, le syndicat fait appel

au service de recherche de la CSN. Une étude est produite et discutée lors d'assemblées d'information au début de février.

Firestone: une multinationale en bonne santé

Un portrait détaillé de cette multinationale américaine est tracé. On y note, entre autres, que la compagnie Firestone Tire & Rubber est le deuxième plus important fabricant de pneus et de produits de

caoutchouc (après Goodyear). En 1981, elle occupait le 96e rang du "palmarès" des plus grandes entreprises américaines en termes d'actifs. Elle compte 73,000 employé(e)s à travers le monde, allant des travailleurs des plantations de caoutchouc au Libéria aux ouvriers de ses usines en Suisse, en Thaïlande, au Costa Rica, etc.

Firestone a, bien sûr, subi les contre-coups des baisses de ventes d'automobiles. Elle a aussi perdu

de ses marchés à cause de la mauvaise qualité du pneu radial "Firestone 500", un citron. L'empire Firestone a connu des pertes d'opération en 1980 et les premiers mois de 1982 ont été difficiles. Par contre, en 1981, Firestone réalisait \$135 millions de bénéfices nets. Et les perspectives pour 1983 s'annoncent bonnes.

Phénomène intéressant, même lorsque la multinationale enregistrait des pertes, sa filiale canadienne (cinq usines en Ontario, une au Québec) a toujours été rentable. Elle réalisait des profits appréciables et les ventes au Canada ont continué de progresser (hausse de 25.7% de '80 à '81), alors qu'elles sont en baisse aux États-Unis. On a pu établir que la filiale canadienne rapporte même beaucoup: avec 9.0% de ses ventes faites au Canada, Firestone réalise 17.3% du total de ses profits ici.

FIRESTONE VEUT UNE RÉOUVERTURE DE LA CONVENTION À LA BAISSSE



Déjà, en 1973 et 1974, les travailleurs de Firestone avaient fait une longue grève à la fois contre la compagnie et le syndicat qui les regroupait à l'époque, les ouvriers unis du caoutchouc (AFL-CIO/FTQ). Unis à la CEQ et à la CSN dans un front commun régional, en grève en même temps que les travailleurs de la Canadian Gypsum de Joliette (CSN), les gars de la Firestone ont mené une lutte exemplaire: ils avaient dû, entre la grève ratée de trois mois en 1969 et celle de 1973, restructurer le syndicat, en faire un syndicat d'équipes et non plus d'un seul homme. La grève gagnée sur plus de 95% des points, les gars de Firestone de Joliette sont passés à la CSN, où ils se sentaient plus à l'aise et mieux défendus.

Firestone manipule les faits

Comment alors Firestone peut-elle prétendre que les travailleurs de Joliette lui coûteront \$3.14 de plus l'heure, comparé aux employés américains?

Par une distorsion tout à fait malhonnête des faits.

— sur la productivité: la compagnie prévoit une hausse de productivité de 10% aux États-Unis et de 0% à Joliette. Et cela, sans tenir compte des capacités de production, de l'âge des différentes usines. Comme le souligne l'étude, "c'est un problème qui relève des choix d'investissement et non de l'effort fait par les travailleurs". Ce qui faisait dire à un travailleur: "La compagnie a toujours prétendu que la productivité ne dépendait que de nous, elle ne pourra plus nous servir cet argument."

— sur les salaires: à l'heure actuelle, l'écart de salaires est \$1.63 au détri-

LES SYNDIQUÉS REFUSENT EN MONTRANT LA MAUVAISE FOI ET LA MAUVAISE ADMINISTRATION DE LA MULTINATIONALE

ment des travailleurs de Joliette qui gagnent \$10.37 en dollars U.S., comparative-ment aux employés américains qui gagnent \$12.00 U.S. l'heure. Firestone affirme que l'indexation lui coûtera plus cher au Canada, puisque selon ses prévisions, le taux d'inflation sera de 12% au Canada et de 5% aux États-Unis. Pure invention! Le taux d'inflation au Canada se rappro-

che sensiblement du taux américain.

La compagnie va encore plus loin et fait l'hypothèse que le taux de change entre la monnaie canadienne et américaine se renverse: le dollar canadien vaudra 20% plus cher que le dollar américain! Comme pour les prévisions en matière d'inflation, aucun spécialiste ne se risquerait à faire des prédictions aussi farfelues.

— la compagnie Firestone oublie toutefois de mentionner que le coût moyen des avantages sociaux au Canada est de 9.5% plus bas qu'aux États-Unis, selon les chiffres du "Conference Board".

Elle passe également sous silence les économies qu'elle réalise à son établissement de Joliette en raison des coûts moindres de l'électricité au Québec.

Comme le souligne l'étude du service de recherche, "si les responsables de Firestone sont aussi incompetents dans la gestion de leur entreprise qu'ils le sont en économie, on aurait réellement raison de s'inquiéter de l'avenir de la compagnie."

Si Firestone croyait pouvoir bernier les travailleurs, elle se trompait. Un travailleur a tiré la conclusion qui s'impose: "La compagnie voulait nous impressionner pour nous passer un contrat à rabais".

L'Amérique Centrale fait beaucoup parler d'elle depuis quelques années. Vers la fin des années '70, c'était la guerre de libération au Nicaragua; aujourd'hui, c'est au Salvador et au Guatemala que les combats font rage.

Pourquoi toutes ces guerres? Nous pouvons évoquer deux ordres de raisons: la domination des États-Unis sur la région ainsi que le contrôle des terres cultivables par un petit nombre de riches au détriment des paysans, qui sont réduits à la misère.

la domination américaine

Comme le Canada, l'Amérique Centrale est dans la zone d'influence immédiate des Américains. Le canal de Panama est américain et restera encore longtemps essentiel à l'économie américaine: c'est par là que transitent beaucoup de produits de consommation intérieure, particulièrement le pétrole. De plus, plusieurs grandes corporations américaines de l'agro-alimentaire sont établies dans toute l'Amérique Centrale: United Brand, Standard Fruit, Del Monte, etc et exploitent des étendues de cultures immenses, et essentiellement pour les besoins de la consommation intérieure américaine sans souci des besoins en alimentation des populations locales. De plus, les États-Unis entretiennent une quarantaine de bases militaires dans les pays d'Amérique Centrale, dont la plus importante se situe dans la zone du canal de Panama.

les bourgeoisies locales

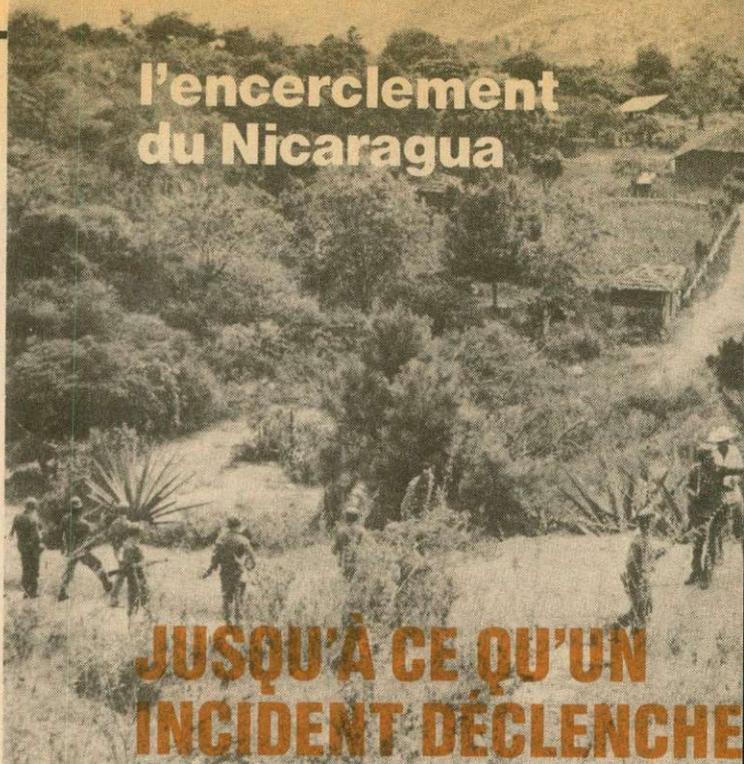
Qu'il suffise de dire, pour faire comprendre le poids des bourgeoisies locales, que pour l'ensemble du sous-continent, 6% de la population contrôle près de 75% des terres cultivables, laissant bien peu de place pour la majorité de la population de ces pays, essentiellement paysanne.

Au Guatemala, au Nicaragua, au Salvador, les paysans se sont révoltés et se révoltent devant l'injustice qui leur est faite: ils veulent des terres, ils veulent travailler, ils veulent du pain pour leurs familles. Mais leurs revendications non seulement ne sont pas satisfaites, mais les pouvoirs locaux utilisent la police, l'armée, les commandos de la mort pour réprimer tout mouvement de contestation, tuer, voire exterminer des villages entiers.

Et lorsque les forces locales ne suffisent plus pour endiguer les justes revendications du peuple, les Américains interviennent: aide militaire, équipements, conseillers, implication armée. En 1954, les *Marines* sont intervenus directement au Guatemala pour renverser le gouvernement réformiste nouvellement élu du colonel Arbenz. De même de nos jours, c'est connu, les Américains mettent tout leur poids pour sauver les gouvernements de droite du Salvador et du Guatemala menacés par des mouvements de libération. Et depuis la victoire des révolutionnaires sandinistes au Nicaragua en 1979, les Américains tentent par tous les moyens de déstabiliser ce petit pays: blocus économique, soutien à la guérilla, renforcement des armées des pays voisins, Honduras et Costa-Rica.

La situation est tragique pour le Nicaragua. Toutes les forces progressistes, syndicats, individus, doivent leur donner leur appui.

l'encerclement du Nicaragua



JUSQU'À CE QU'UN INCIDENT DÉCLENCHE

En 1979, le Front Sandiniste prenait le pouvoir au Nicaragua et y instaurait un régime démocratique, mettant fin à plusieurs décennies de dictature sanguinaire sous les Somoza.

Les États-Unis, cependant, n'ont pas reconnu ce gouvernement qui ébranle leur contrôle dans la région, n'ont pas cessé, depuis, d'exercer de fortes pressions pour tenter de déstabiliser le pouvoir à Managua et y rétablir l'ancien régime pro-américain.

Avec l'entrée du Honduras, dans ce conflit larvé, comme base d'agressions contre le Nicaragua, avec l'aide ouverte d'Israël à certains régimes de la région, la stratégie américaine ne fait qu'aggraver la situation en Amérique Centrale, menaçant sérieusement la paix internationale.

les agressions contre le Nicaragua

Loin d'être d'ordre strictement militaire, les agressions contre le Nicaragua sont multiples et portent ouvertement atteinte à la souveraineté du pays ainsi qu'à sa reconstruction.

campagnes de dénigrement

Selon Washington, qui n'a encore pu fournir, jusqu'à ce jour, aucune preuve convaincante de ses allégations, le Nicaragua constituerait une menace en



urgent... urgent... urgent

SOLIDARITÉ

Un appel de solidarité lancé aux peuples du monde entier par le peuple nicaraguayen afin de contenir l'agression militaire directe par des manoeuvres d'envergure aux frontières du Honduras. Le peuple nicaraguayen affirme sa conviction de lutter pour une paix juste et vraie et défendra sa révolution à n'importe quel prix. Chaque syndicat et individu sont priés d'envoyer des télégrammes et des lettres à:

Gouvernement du Canada,
Pierre Elliott Trudeau
Premier ministre
Ottawa (Ontario)

State Department
George Schultz
Washington D.C. USA

Organisation des Nations Unies
Javier Pérez Cuellar
Secrétaire général
New-York, N.Y. USA

- **Nous dénonçons énergiquement les agressions directes par des manoeuvres militaires d'envergure au Nicaragua et Amérique centrale.**
- **Rendons responsables les gouvernements de Reagan et du Honduras et des ex-somosistes des assassinats lâchement commis contre les civils sans défense, parmi eux des enfants.**
- **Accusons le Gouvernement américain de violer les principes internationaux: non-respect du droit des peuples à l'autodétermination, provoquant déstabilisation politique et économique.**

UNE GUERRE OUVERTE

Amérique Centrale; il serait responsable des troubles socio-politiques et d'une expansion du communisme dans la région. Pourtant, des personnalités politiques telles que Madame Jeanne Sauvé, présidente de la Chambre des Communes à Ottawa, ont dû reconnaître que "l'instabilité dans ces pays est le fruit de la pauvreté et de la distribution injuste des richesses".

agressions économiques

Elles se sont traduites par une coupure totale de

l'aide américaine et des pressions sur les banques privées internationales pour limiter ou arrêter les crédits au Nicaragua. Ce pays souffre actuellement d'un manque de devises, à cause de la diminution des prix au niveau mondial, du boycottage des produits d'exportation nicaraguayens sur le marché américain. Et récemment, la Compagnie américaine Standard Fruit a décidé de cesser ses activités, rompant ainsi un contrat signé avec le gouvernement pour l'exploitation commerciale de la banane. (voir texte en page suivante)

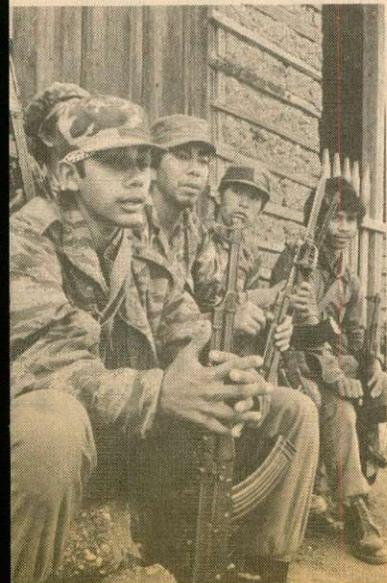
agressions militaires

Dans le cadre de la guerre secrète menée contre le Nicaragua, l'équivalent de 23 millions de dollars canadiens ont été alloués, en 1982, pour l'entraînement de contre-révolutionnaires en Floride, au Honduras et au Costa-Rica. À cause des récentes restrictions imposées par le Congrès américain, Reagan a incité les Israéliens à accroître leur soutien militaire aux dicta-

tures centro-américaines.

En général, on évalue jusqu'à trois mille le nombre de soldats somozistes opérant contre le Nicaragua à partir du Honduras. De quatre à cinq cents agressions ont été ainsi perpétrées en territoire nicaraguayen, causant de nombreuses pertes en vies humaines et d'importants dé-

gâts matériels. Plus de 400 victimes ont été dénombrées dans le pays, comprenant des morts, des blessés et des personnes prises en otage. Il ne s'agit plus d'actions sporadiques de petits groupes, mais d'attaques coordonnées exigeant la mise en oeuvre d'énormes moyens militaires. Ortega, commandant des Forces



14 nouvelles csn

Armées Sandinistes, a d'autre part révélé l'existence de 16 camps contre-révolutionnaires à l'intérieur du Nicaragua, notamment dans la région indienne des Misquitos.

Du côté américain, on avoue ouvertement la présence d'instructeurs au Honduras et la participation active de la C.I.A. à

des opérations contre le Nicaragua, à partir de l'ambassade américaine à Tegucigalpa, capitale du Honduras.

Enfin, depuis le 2 février, des forces conjointes des États-Unis et du Honduras ont entrepris d'importantes manoeuvres (Big Pine) pour accentuer leurs pressions sur le Nicaragua.

les propositions de paix du Nicaragua

Malgré de sérieuses difficultés, le Front Sandiniste a réalisé d'importants changements au Nicaragua:

1° des jalons ont été posés pour atteindre l'**indépendance économique**. Les rapports commerciaux

se sont diversifiés et des relations économiques développées avec l'Europe, l'Amérique latine et les pays socialistes, rendant ainsi le pays moins vulnérable aux mesures d'asphyxie des américains. Des liens syndicaux ont été éta-

les multinationales de la banane

Le 26 octobre dernier, l'entreprise américaine United Fruit a cessé ses opérations au Nicaragua, rompant ainsi ses engagements de commercialisation du fruit et l'assistance technique fixée jusqu'en 1985, puis laissant dans l'incertitude plus de 3,500 travailleurs.

Depuis lors, les multinationales ont renvoyé plus de 1,000 ouvriers au Honduras, ont fermé quatre exploitations au Costa-Rica, 14 à Panama, où plus de 4,000 travailleurs ont été licenciés, et ont annoncé leur retrait définitif de Colombie.

Dans tous ces pays, les multinationales ont fait pression pour réduire l'impôt d'exportation qui à l'exception de Panama, où il est de 1\$ par caisse, ne dépasse pas 0,50\$, et ont systématiquement négligé les conventions collectives de travail, demandant même des journées de 16 heures aux travailleurs — au Costa-Rica — ou des heures de travail supplémentaire à Panama et usant de menace de renvoi. Les multinationales utilisent le chantage politique que constitue la menace de licenciement de plus de 40,000 personnes dans les pays membres de l'Union des pays exportateurs de la banane (UPEB), qui regroupe neuf pays d'Amérique centrale et latine, dont le Nicaragua, pays où l'exportation de la banane constitue une importante ressource économique.

Les trois multinationales, classées parmi les 100 plus importantes compagnies productrices d'aliments, possèdent près de 60 grands établissements industriels et commerciaux en Amérique centrale, dont 31 se trouvent au Honduras, 14 au Costa-Rica et 7 au Guatemala.

blis avec le Québec; des conversations engagées au niveau gouvernemental entre le Nicaragua et le Québec en ce qui a trait à l'aide professionnelle, tandis que l'A.C.D.I. envisageait une aide financière au Nicaragua.

2° **Sur le plan international**, le prestige du pays n'a cessé de s'accroître depuis son élection au Conseil de Sécurité de l'O.N.U. en dépit de l'opposition active des États-Unis. Soulignons également le succès de la réunion du Bureau de coordination des pays non alignés qui s'est tenue à Managua du 10 au 14 janvier dernier.

3° **Au plan social**, la campagne d'alphabétisation a été couronnée de succès. En un temps record, le taux d'analphabétisme est passé de 50,35% à 12,96%, le plus bas en Amérique latine après Cuba. Dans ce domaine,

l'aide matérielle de certaines centrales syndicales a été des plus précieuses et devrait pouvoir se poursuivre.

Dans le champ de la santé, 116 dispensaires ont été créés et les consultations médicales ont augmenté de 451%.

4° **Dans le secteur agricole**, moteur de l'économie nicaraguayenne, plus de 1000 coopératives ont été mises sur pied tandis que plus de 100 000 paysans, grâce à la réforme agraire, sont devenus propriétaires de leurs terres. Et pour garantir à tous une alimentation suffisante, le gouvernement a accordé des subventions aux produits de base dont les prix n'ont pas connu de hausse depuis 1979. Cependant les difficultés demeurent nombreuses, car les forces qui s'opposent à la reconstruction du pays sont encore actives au Nicaragua.

les réalisations du gouvernement sandiniste

Loin de représenter une menace pour les pays d'Amérique latine, le Nicaragua est, au contraire, l'un des principaux défenseurs de la souveraineté des peuples et un fervent partisan d'une solution de paix pour l'Amérique Centrale. Le Front Sandiniste n'a cessé de lutter pour la **normalisation de ses relations avec les États-Unis**, à partir des exigences suivantes:

1° le respect du droit du peuple nicaraguayen à l'autodétermination.

2° le démantèlement des bases contre-révolutionnaires aux É.U.

3° la suspension de l'aide aux anciens gardes somozistes réfugiés au Honduras.

4° la signature d'un traité de non-agression entre le Nicaragua et les États-Unis.

Au Honduras, le régime sandiniste propose:

1° la coexistence pacifique

2° la discussion des problèmes frontaliers entre les deux pays

3° la conclusion d'un traité garantissant la paix

4° la recherche d'une solution négociée à la crise centro-américaine.

Ces propositions ont été rejetées, bien sûr, par les États-Unis et le Honduras, malgré les critiques de plus en plus vives de beaucoup de pays latino-américains et, plus récemment, du Bureau de Coordination des Pays non-alignés.

la grande marche au Saguenay/Lac St-Jean

C'est à grand renfort de trompettes, de cimbales et de banderolles qu'environ 150 sans-emploi du Saguenay/Lac St-Jean ont participé à leur manière à l'ouverture des Jeux du Canada. Puisque tous les yeux sont braqués sur la région pour la durée des Jeux, le comité régional de la Grande Marche a décidé de se joindre à l'événement pour que la réalité des 80,000 sans-emploi ne passe pas inaperçue.

Des tracts et des macarons ont été distribués parmi la population l'informant du portrait réel du chômage dans la région et de l'organisation de la Grande Marche. L'accueil a été chaleureux, quelque 400 macarons ont été vendus la première journée. Si les sans-emploi ont réussi à interpeller les députés du coin, parfois même sous l'oeil des caméras, il n'en a pas été de même avec Trudeau, qui s'est faulxé par la porte de derrière.

"notre solidarité, une force à utiliser"

Les activités autour des Jeux du Canada s'inscrivent dans un plan d'action et d'information développé par le comité régional lors d'une fin de semaine de travail au début février.

Parmi les participant(e)s, on comptait des représentant(e)s de la CSN; des travailleurs fores-

tiers affiliés à l'UPA; du Regroupement des chômeurs, chômeuses; du Service budgétaire populaire; du Comité d'action populaire des sans-emploi d'Alma; de la J.O.C.; de l'ODDAS (assistés sociaux) et du Mouvement des Travailleurs Chrétiens.

Avec un taux réel de chômage de près de 40% de la population active dans la région, le chômage a pris l'allure d'une véritable épidémie. Les jeunes sont particulièrement touchés, on compte plus de 7,000 jeunes de moins de 30 ans qui sont forcés de survivre avec le \$144. par mois de

l'aide sociale.

un programme de revendications et d'action

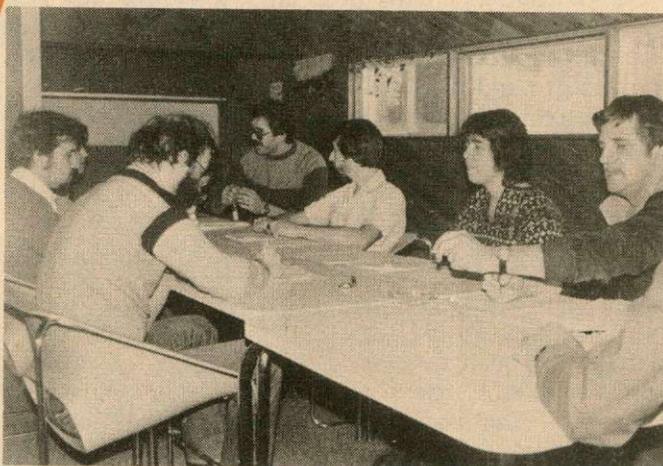
Les participant(e)s à la rencontre ont dénoncé les programmes-bidons de création d'emplois: "Les programmes de création d'emplois ne font que nous garder dans le cercle infernal: bien-être social, assurance-chômage, projet au salaire minimum, ce qui détériore nos conditions de vie, limite l'accès à la syndicalisation et crée une masse de travailleurs et travailleuses sans conditions

de travail pour faire pression sur ceux et celles qui en ont gagné".

On s'est entendu pour exiger des projets de création d'emplois utiles, répondant à des besoins réels et permettant de développer, dans la région, l'industrie de transformation. "On leur vend nos produits au prix du gros, et eux, nous les revendent au gros prix", soulignait un participant. De plus, on revendique l'imposition d'une taxe spéciale aux employeurs pour chaque emploi perdu, la mise sur pied de la Caisse de stabilisation de l'emploi, un organisme de contrôle des subventions gouvernementales et une réglementation plus stricte de l'exploitation des forêts.

Après l'opération-sensibilisation des Jeux du Canada, le comité régional pour la Grande Marche prévoit se joindre aux activités du 8 mars. Le plan d'action, élaboré lors de la fin de semaine, propose une série d'actions, allant des visites coordonnées des bureaux d'assurance-chômage à une marche symbolique à travers toute la région. Pour en assurer la mise en branle, le comité régional s'est donné des structures d'information, d'action et de coordination visant à impliquer le plus grand nombre.

Au Saguenay/Lac St-Jean, la Grande Marche pour l'emploi, c'est démarré.



c'est parti!

EXPRO

Le "piffomètre" pour évaluer la santé des ouvriers

Le 18 février dernier, le syndicat des travailleurs de l'usine Expro, de Valleyfield, annonçait en conférence de presse (texte dessous) que depuis la mort par intoxication de Michel Bernier, le 13 janvier dernier, 18 autres travailleurs avaient été intoxiqués eux aussi par des vapeurs nitreuses. Décrivant la situation dangereuse et illégale vécue par les travailleurs de cette usine chimique, le syndicat proposait alors un programme de prévention. Quelques jours après cette conférence de presse, huit travailleurs de la même usine intoxiqués par des vapeurs d'éther, doivent exercer leur droit de refus pour arrêter de travailler afin d'aller se faire soigner au centre hospitalier de Valleyfield (texte encadré), lequel droit de refus la compagnie veut retirer de la convention collective pour appliquer la clause prévue par la loi 17 et qui est bien plus limitative dans l'exercice du droit. Sa nonchalance répétée, son manque flagrant de respect pour la vie des travailleurs, leur santé, rend tout simplement cette compagnie hors-jeu pour contrôler les conditions de sécurité-santé au travail. Les travailleurs doivent se protéger.

Depuis le 13 janvier 1983, jour de l'intoxication mortelle de Michel Bernier, opérateur au département de Nitro-Cellulose à l'usine Expro de Valleyfield, 18 autres travailleurs ont été intoxiqués aux vapeurs nitreuses. Plutôt que de chercher à éliminer les dangers à la source qui provoquent la formation de ces gaz qui tuent silencieusement, la Cie Expro se lance dans la médecine qui relève plus de l'alchimie que de la science médicale.

En effet, la Compagnie vient d'émettre sa première directive, en 32 ans d'existence, quant aux mesures à prendre en cas de "fume-off" (émanation de vapeurs nitreuses) qui, selon le syndicat, ne tient pas compte des effets réels sur la santé des travailleurs. Premièrement, c'est le contremaître qui devra "identifier les personnes qui ont inhalé des vapeurs nitreuses". Aucun appareil de détection en permanence ou sur le travailleur ne seront utilisés pour cette évaluation; même s'il est démontré scientifiquement que l'inhalation des vapeurs nitreuses peut dans un premier temps, passer inaperçu (sans symptômes apparents immédiats). Cette identification arbitraire dépendra uniquement du "piffomètre" du contremaître. Les apprentis-sorciers ne peuvent faire mieux.

Heureusement, les travailleurs qui auront été "identifiés" par le contremaître seront envoyés à l'hôpital de la compagnie, entre 7h30 et 16h (lundi au vendredi) et au C.H. Valleyfield à tout autre moment, et ne seront pas tenus de reprendre le travail sans évaluation médicale. Toutefois, le syndicat doute de la capacité de la compagnie à faire une évaluation médicale, "sérieuse et scientifique", compte tenu des critères et symptômes d'évaluation inscrits dans sa directive. Selon Expro, les symptômes doivent persister une heure avant de consulter le médecin.

Pourtant, selon le Docteur Arnold Aberman, présent lors de la conférence de presse du syndicat, la littérature scientifique sur le sujet est très claire:

Dans tous les cas où il y

a eu une exposition significative ou un doute d'exposition significative aux vapeurs nitreuses, l'hospitalisation est impérative pour une durée de 48 à 72 heures.

De plus, si des signes d'œdème pulmonaire et d'insuffisance respiratoire se développent, il peut être nécessaire de traiter le patient pour une période minimale de huit semaines, afin de prévenir une rechute.

normes légales ou normes sécuritaires

D'autre part, après le "fume-off", le contremaître pourra ordonner le retour au travail après avoir fait des tests de concentrations qui devront être égales ou inférieures aux normes légales, soit: pour l'acide nitrique 4 parties par million (PPM), pour



les travailleurs se protègent

ILS EXERCENT LEUR DROIT DE REFUS

À 22h00 le 21 février, huit travailleurs de la compagnie Expro recevaient leur congé du centre hospitalier de Valleyfield, à la suite d'une intoxication à l'éther survenue vers 18h00. Les travailleurs, après avoir été examinés, ont été mis au repos à leurs domiciles pour le reste de leur quart de travail et ont dû subir une réévaluation médicale 24 heures plus tard.

Rappelons que les travailleurs peuvent subir des dommages permanents et irréversibles à la suite d'une intoxication prolongée à l'éther, des dommages pouvant aller jusqu'à des pertes de conscience fréquentes.

Déjà, au début de leur quart, à 16h00, plusieurs travailleurs se plaignaient de très fortes odeurs (inhabituelles) d'éther au département '1ère passe', bâtisse 174. Ils ont exigé que la compagnie prenne des prélèvements d'air: les résultats ont démontré que la concentration dépassait trois fois la norme légale.

Malgré ces résultats, plutôt que d'ordonner l'évacuation et le traitement des travailleurs qui se plaignaient de maux de tête, d'étourdissements, de nausées, la compagnie a préféré ouvrir les portes pour aérer et demander aux travailleurs d'aller souper et de revenir plus tard. Les huit travailleurs, unanimement (y inclus le chef d'équipe), ont refusé

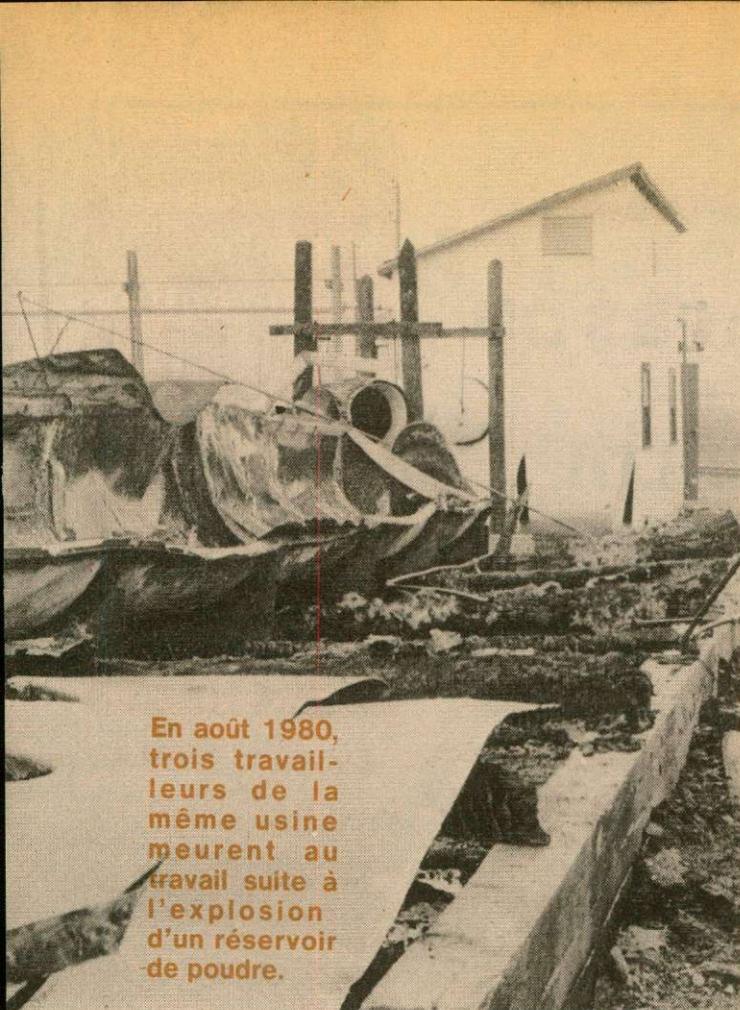
la proposition patronale, exerçant ainsi leur droit de refus de travailler dans des conditions dangereuses, tel que prévu à la convention collective (article 8.04).

Ils ont aussi exigé leur hospitalisation immédiate au centre hospitalier de Valleyfield.

Le syndicat national des produits chimiques (CSN) a fait venir d'urgence la CSST, qui a confirmé que les concentrations mesurées s'élevaient à 1,800 ppm, (parties par million) comparativement à une norme légale de 400 ppm et une norme maximale de 500 ppm.

Le 7 septembre 1982, neuf travailleurs du même département (1ère passe, bâtisse 174) avaient été intoxiqués encore plus gravement dans des conditions similaires.

Le syndicat fait des représentations à la compagnie et à la CSST depuis un an et demi pour installer de la ventilation à la source adéquate, afin que les normes soient enfin respectées. Malgré que la CSST sache depuis nombre de mois que la norme-plafond (à ne jamais dépasser plus de 15 minutes) est de 500 PPM d'éther dans l'air, cette norme est quotidiennement violée, alors que la compagnie reçoit des extensions de délais par dessus délais pour ne pas installer son système de ventilation à la source.



En août 1980, trois travailleurs de la même usine meurent au travail suite à l'explosion d'un réservoir de poudre.

les vapeurs nitreuses, 5 ppm.

Le syndicat, s'appuyant sur le National Institute of Occupational Safety & Health (NIOSH), des USA, considère que la concentration **sécuritaire** devrait être inférieure à 1 ppm (5 fois moins).

Le syndicat désapprouve aussi les méthodes répressives utilisées par la compagnie, qui "éliminent les travailleurs à la source" plutôt que les dangers, en suspendant sans enquête un travailleur victime d'un "fume-off" sur sa propre machine.

le programme syndical de prévention

S'appuyant sur l'expérience des travailleurs d'Expro et les critères scientifiques de prévention des intoxications aux vapeurs nitreuses, le Syndicat

national des produits chimiques de Valleyfield a développé un programme de formation syndicale pour contrer l'ignorance volontaire de la compagnie.

Cette session de formation sur les effets des vapeurs nitreuses sur l'organisme a été suivie par 75% des ouvriers du département; la session était donnée par une équipe de formateurs ouvriers et militants scientifiques.

Cette session a aussi permis de préparer les revendications suivantes:

- 1- installation d'un système d'aspiration à la source permettant de maintenir la concentration de vapeurs nitreuses sous 1 ppm.
- 2- Installation d'un système de détection permanente de la concentration des vapeurs toxiques relié à une charge enregistreuse et à un système d'alarme.

la CSST se ridiculise

LA CSST COUPE LES HANDICAPÉS DU TRAVAIL QUI NE SE TROUVENT PAS D'EMPLOI

Incroyable mais vrai! Alors que le taux de chômage est au plus haut et dépasse facilement les 20% dans certaines régions du Québec, voilà que quelques directions régionales de la Commission de santé-sécurité du travail (CSST) obligent les handicapé-e-s du travail à faire un certain nombre de recherches d'emploi sous peine de se voir couper leurs prestations.

Cela se passe ainsi, notamment, dans les régions de Thetford-les-Mines et de la Côte-Nord, deux régions où il est devenu pratiquement impossible de se trouver un emploi, même pour les bien-portant.

à Thetford

Dans la région de l'Amiante, un travailleur accidenté inscrit à un programme de recherche d'emploi du service de réadaptation sociale de la CSST doit obligatoirement faire un minimum de deux recherches d'emploi par jour et obtenir deux signatures d'employeurs pour le prouver. À défaut de quoi il perd son droit aux prestations. De plus, si la personne ne s'est pas trouvée d'emploi au bout de 6, 12, 15 semaines ou six mois, selon l'accident, elle verra alors ses prestations coupées.

sur la Côte-Nord

Dans cette région, gravement touchée par des fermetures d'entreprises, voire de villes entières, le



nombre de recherches d'emploi par jour n'est pas fixe: c'est l'agent responsable de chacun des bureaux régionaux qui en détermine le nombre, selon des critères personnels. On en arrive donc à des situations aberrantes comme celles-ci: à un accidenté de la région de Baie-Comeau, qui compte 28,000 habitants, l'agent de la CSST demande d'effectuer trois recherches d'emploi par semaine alors qu'à un autre accidenté de la région de Sacré-Coeur, qui compte 3,000 habitants, de faire quatre recherches d'emploi par semaine.

un véritable non-sens

Parmi les accidenté-e-s du travail obligé-e-s de se chercher un travail, plusieurs ne sont même pas en mesure de faire toutes les démarches de recherche d'emploi exigées par la CSST parce qu'atteints d'un sérieux handicap. De plus, personne n'est com-

pensé pour les frais qu'occasionnent ces démarches auprès des employeurs et il a été calculé dans la région de Thetford que cela peut représenter pour certains plus de \$200 par mois.

les visées de la CSST sont claires

Les handicapé-e-s, du travail veulent travailler, avoir un emploi adapté à leurs capacités, mais qui peut se trouver un travail actuellement? Même les chômeurs en bonne condition physique n'y arrivent pas. Il est donc clair que cette pratique de la CSST ne vise qu'une seule chose: obliger les handicapé-e-s du travail à accepter n'importe quel ouvrage à n'importe quelle condition; en un mot, la CSST veut s'en débarrasser.

nos revendications

C'est pourquoi les deux conseils centraux qui sont touchés, à notre connaissance, avec l'appui du conseil confédéral de la CSN, exigent que ces mesures de harcèlement vis-à-vis les handicapé-e-s du travail cessent immédiatement. Ces directives doivent être immédiatement retirées et les personnes pénalisées suite à l'application de ces directives doivent recouvrer leurs droits le plus rapidement possible.

Le rôle de la CSST consiste à assurer la réhabilitation des personnes handicapées du travail et non à les humilier.

**l'association
paritaire
de prévention
pour la santé
et la sécurité
au travail
congedie
un salarié...
en congé
de maladie**

L'APPSST, dont le financement est assuré par la Commission de santé et de sécurité au travail (CSST) se présente comme un organisme voué à la prévention de la santé et de la sécurité au travail. C'est sans doute pour mieux accomplir cette mission que la directrice de l'APPSST, Madame Suzanne Blais-Grenier, décidait le 23 décembre dernier de congédier un salarié alors qu'il était... en congé de maladie. Dans sa lettre de congédiement, Madame Blais-Grenier met en doute les raisons de santé invoquées par le salarié pour justifier son absence. Le 4 janvier 1983, l'employé congédié fait parvenir à la directrice de l'APPSST un certificat médical confirmant qu'il avait été hospitalisé du 1er au 14 décembre 1982. Ce qui n'a pas empêché Madame Blais-Grenier de confirmer le congédiement dans une lettre adressée au Syndicat des employés de l'APPSST (CSN) 11 janvier 1983. Il va sans dire que le Syndicat et l'employé concerné ont soumis la question à l'arbitrage. Mais ce fait divers de la vie syndicale illustre bien le niveau de préoccupation manifesté par la directrice de l'APPSST pour la santé et la sécurité au travail.

la fondation pour l'aide aux travailleurs accidentés

Il y a des centaines de milliers de travailleurs-euses accidenté-e-s qui sont lésé-e-s dans leurs droits les plus élémentaires à la santé et au travail. Faute d'information et de services adéquats mais plus fondamentalement à cause du mépris de la très grande majorité des employeurs pour la santé et pour la sécurité des travailleurs-euses et de l'incurie des services gouvernementaux, en particulier de la Commission de la santé et sécurité au travail (la CSST), financée par les employeurs, des milliers d'accidenté-e-s du travail se retrouvent sur l'aide sociale et vivent dans des conditions inacceptables.

Quand ils parviennent jusqu'à la CSST, les accidenté-e-s subissent des délais considérables pour la reconnaissance de leur maladie puis pour être compensés. Mais un très grand nombre se voit refuser toute compensation par la CSST qui conteste le plus souvent les certificats médicaux fournis par les travailleurs-euses à partir de décisions (dont les motifs ne sont pas dévoilés) des médecins à sa solde. Les travailleurs-euses doivent alors porter cette décision en révision et en appel et attendre jusqu'à trois ans pour aller exposer leur cas au bureau d'appel de la Commission des affaires sociales (la CAS). Durant ce temps, ils sont sans emploi, malades et sans revenu alors qu'ils ont été mutilés au travail à cause de conditions et de procédés dangereux dans des milieux non hygiéniques.

Malgré un travail et des efforts considérables ni les associations de travailleurs-euses accidenté-e-s, ni les

organisations syndicales suffisent à la tâche de soutenir les accidenté-e-s du travail; elles manquent, en particulier, dramatiquement de ressources médicales et para-médicales. Aussi, sous l'initiative de Michel Chartrand, syndicaliste qui depuis très longtemps se préoccupe de "sauver la peau des travailleurs-euses" et de leur défense, des accidenté-e-s, des militants-es syndicaux des trois centrales syndicales CSN-FTQ-CEQ, des universitaires et des organismes populaires ont décidé sur une base volontaire, de conjuguer leur expérience et leurs efforts en fondant la FATA.

La FATA veut aider toutes les personnes acciden-

tées qu'elles soient reconnues comme telles par la CSST ou non; les non syndiqué-e-s comme les syndiqué-e-s et dans ce cas quelle que soit leur allégeance syndicale. Pour les accidenté-e-s syndiqué-e-s c'est en étroite collaboration avec les responsables de la santé et de la sécurité de leur organisation syndicale que la FATA entend intervenir.

Cependant la FATA soutiendra plus particulièrement les accidenté-e-s qui vont en révision devant la CSST et en appel devant la CAS ou devant tout autre organisme, par exemple les compagnies d'assurance, la Régie des rentes, etc...

La FATA dont les services seront gratuits sera

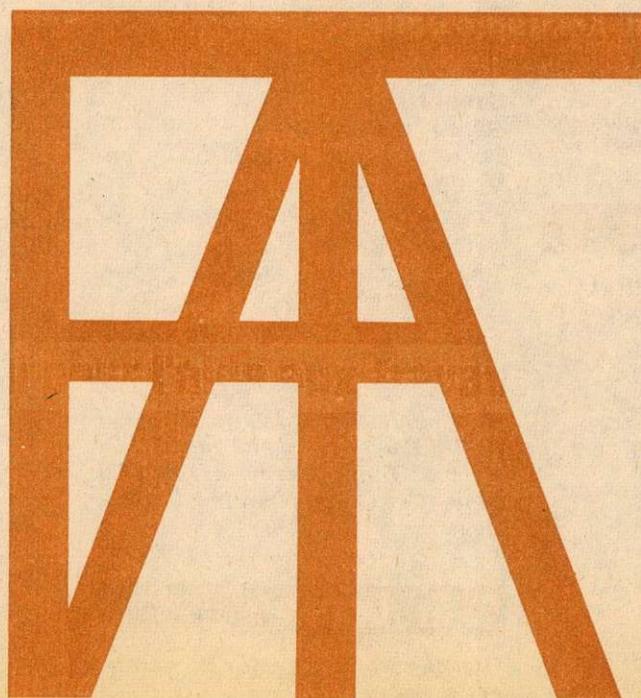
principalement financée par des souscriptions volontaires d'individus et d'organismes qui ont à coeur la défense pleine et entière des accidenté-e-s du travail. La Confédération des syndicats nationaux, lors de son 52e congrès tenu à Québec en mai 1982 a voté un appui de principe à la FATA et une souscription de 50,000.\$ pour les deux premières années.

La FATA veut constituer des équipes de spécialistes dans toutes les disciplines (par ex. orthopédistes, ORL, pneumologues, neurologues, physiatres, toxicologues, ergonomes, etc.) qui seront en mesure de défendre leur diagnostic contre ceux des médecins et "experts" de la CSST et des employeurs. La FATA conteste non seulement les retards et tracasseries administratives de la CSST mais sa philosophie même de ce qui constitue une maladie ou une entrave à l'intégrité physique et mentale des travailleurs-euses.

La FATA constate l'empressement de la CSST à se rendre aux contestations des employeurs pour rejeter des demandes d'indemnisation et considère que ses barèmes et ses indemnités sont inadéquats. La FATA veut aider les travailleurs-euses accidenté-e-s à obtenir justice.

Une cinquantaine de personnes ont décidé, le 14 décembre 82, de créer la Fondation pour l'aide aux travailleurs-euses ac-

cidenté-e-s, la FATA, à l'invitation de Michel Chartrand syndicaliste. La FATA est un service unique qui répond à un urgent besoin.



À Montréal, la FATA a élu domicile au 1069 rue Saint-Denis, Montréal, H2Z3 J3, tél. (514) 842-1883. Il y a aussi des services de la FATA à Québec a/s François Mallette, 155 boul. Charest est, Québec G1K 3G6, tél.: (418) 647-5840 et à Rimouski a/s Zénon Débu, 124 Ste Marie, Rimouski G5L 4E3, Tél.: (418) 723-7811. La FATA compte être présente partout et dans un avenir rapproché en Abitibi, au Saguenay-Lac St-Jean et à Sorel.

8 mars

programme national

Ce programme est partiel car nous ne pouvons couvrir toutes les activités dans toutes les régions du Québec.

des Québécoises et des femmes du Tiers-Monde
Théâtre: Marie-haute, Marie-basse

Pour informations: Diane Giard
(819) 563-6515

Gaspésie — Îles de la Madeleine

Organisé par: CSN

8 mars Toute la journée, il y aura présentation de vidéos portant sur la santé des femmes, la violence faite aux femmes, la syndicalisation et les femmes, le militantisme chez les femmes

Souper communautaire
Soirée Projection du film "Le grand remue-ménage"

Pour informations: Simone Voisine
#(418) 368-4339

Hauterive — Baie Comeau

Organisé par: CSN — SPGQ — nombreux groupes de femmes

8 mars
am Visite des locaux de la maison des femmes, de l'AFEAS et du Centre émergence
pm Vidéo: *Tous les jours, tous les jours, tous les jours*

Souper communautaire au Centre socio-récréatif de Baie-Comeau
soir Pièce de théâtre: *Si Cendrillon pouvait mourir*

Pour informations: Louise Levasseur
#(418) 296-9345; Comité publicité du 8 mars, Diane Gagné # (418) 598-8968; Condition féminine CSN — Hauterive

Lanaudière

Organisé par: CSN — CEQ — Groupes populaires

6 mars Atelier organisé par le Comité de condition féminine du Conseil central des Laurentides

8 mars

17h00 Souper communautaire
Lieu: sous-sol du Conseil central
190 rue Montcalm, Joliette

19h00 Paroles de femmes:
— informations régionales
— témoignages de femmes

20h00 Jeu d'animation par l'équipe de théâtre "La grosse valise"

21h00 Musique, échanges libres, etc...

Pour informations: Jeanne d'Arc Gendreau # (514) 899-2744

Laurentides

Organisé par: CSN — CEQ — FTQ — Groupe de culture d'elles — AFEAS

13 mars

13h30 Pièce de théâtre "Marie brûle-t-elle?" — billets: 2\$

Endroit à déterminer

Pour informations: Lucie Lépine
(514) 756-2940 ou # (514) 438-4197

Outaouais

Organisé par: CSN — CEQ — FTQ — Groupes populaires

5 mars

11h30 Brunch sous le thème des origines du 8 mars

13h00 Ateliers, vidéos, kiosques et artisanes

17h00

Souper communautaire

18h00

Vidéo "Grève des allumettes de EB Eddy à Hull en 1919"

20h30

Fête

Pour informations: Claire Bérubé
(819) 771-6281 ou 771-3921 et Jacinthe Voyer # (819) 684-1022 ou 684-4231

Québec

Organisé par: SPIIQ — SFPQ — SPGQ — CEQ — CSN, Centre de santé des femmes, Maison des femmes, Mouvement socialiste, Association des

Abitibi

Organisé par: CSN — CEQ — Société d'amitié Canada-Chine — Club de l'âge d'or — les garderies populaires — AFEAS — Alternative pour elle — Association du planning des naissances — d'autres groupes populaires.

5 mars

11h00 Film "Elles soulèvent des montagnes"

14h00 Forum: Les femmes-chefs de famille, les femmes et le militantisme, les femmes face aux lois, les femmes et le couple, les femmes et le travail

20h00 Soirée culturelle diffusée à la radio communautaire.

8 mars Souper collectif au Cabaret de la dernière chance à NORANDA

Pour informations: Claire Lapointe et Priscilla Lambert # (819) 762-3114

Estrie

Organisé par: l'Inter-syndicale — Groupes populaires — Carrefour de solidarité internationale

5 mars

13h00 Manifestation

15h00 Activités-ateliers au centre de santé des femmes:

— les femmes et le sport
— les femmes et la crise

18h00 Souper

20h00 Soirée récréative

8 mars Souper au Carrefour de solidarité internationale regroupant

travailleuses et des travailleurs immigrants — Groupes étudiants — etc...

5 mars

pm Manifestation régionale
Regroupement mixte pour le souper et la soirée

Soirée Théâtre Sans Détour
Forum "Pour le meilleur et pour le pire"

Musique et danse

8 mars Activités locales dans les syndicats

Soirée Assemblée générale du CCQ sur la condition des femmes

Pour informations: Jacqueline Hamel # (418) 872-1870 ou 647-5840

Saint-Hyacinthe

Organisé par: Les centrales syndicales — Groupes populaires — Groupes autonomes de femmes

4 mars Projection du film "C'est surtout pas de l'amour"

Débat

8 mars Session de formation au Conseil central sur le militantisme et les femmes

Film "Une histoire de femmes"

Souper communautaire au Café au Féminin

Pour informations: Gaétane Gaumont # (514) 774-5948

Sept-Îles

Organisé par: CSN

5 mars

14h00 Marche dans la ville

8 mars

17h00 Souper collectif suivi de la fête

Lieu: 3710 rue Joliette à Sept-Îles

Pour informations: Pauline Jean # (418) 968-2196 ou 962-9484

Sorel-Tracy

Organisé par: CSN — Le collectif de la maison des femmes — Contact au féminin — L'AFEAS

4 mars Projection du film "Le soleil n'a pas de chance"

6 mars Journée de l'action — kiosques

Lieu: Bibliothèque municipale

8 mars Souper — spectacle

Lieu: L'auberge de la Rive

Pour informations: Hélène Goulet # (514) 742-6651 ou 785-2228

Rive sud de Montréal

Organisé par: Groupes de femmes "Solidaribelle" — Comités de condition féminine des syndicats de cegeps, du CLSC et de l'Hôpital Charles-Lemoyne

8 mars

14h00 à 22h30 Ateliers — Garderie — Souper collectif — Soirée — Spectacle.

Saguenay — Lac St-Jean

Organisé par: CSN

7 mars

Soirée Grand rassemblement de femmes de plusieurs syndicats

8 mars Activités locales

Thème: Les enjeux des femmes dans le secteur public

Pour informations: Sylvie Brassard # (418) 549-8541 ou 547-5143

Trois-Rivières

Organisé par: CSN — SPIIQ

5 mars Exposition — Photos

Kiosques

Ateliers sous les thèmes suivants:

violence faite aux femmes, avortement, santé mentale, emploi et sous-emploi des femmes etc..

Souper collectif

Soirée d'amitié

Pour informations: Suzanne Miron # (819) 378-5419

Valleyfield

Organisé par: CEQ — CSN — FOII — SPGQ — Centre des femmes — Association féminine — Accueil des sans abri

8 mars Non mixte

pm Ateliers-information sur retrait préventif, ménopause, santé, clinique juridique

Kiosques: pornographie, publicité sexiste, contraception, humanisation des soins à la naissance

Ateliers-échange: violence, mili-

tantisme, maternage, rôles sociaux des femmes

Souper communautaire

Soirée: les ateliers se poursuivent

Pour informations: Monique Barrette

(514) 371-0143

Victoriaville

Organisé par: CSN — Organisations de femmes

5 mars

13h00 Ateliers de discussions au Cegep de Victoriaville à 475 rue Notre-Dame est

16h00 Thèmes: femmes au foyer, femmes au travail, Wendo, stress, contraception, santé mentale, ménopause, écriture, etc...

Soirée Le théâtre "Mitaine à mi-temps"

Aux Aubes Folles, 32 rue Notre-Dame est, Victoriaville

6 mars Atelier — thème: pornographie

7 mars Café-rencontre: auto-santé

8 mars Atelier-thème: femmes autochtones

Souper communautaire

Soirée — Fête — Show

au Cegep de Victoriaville

Pour informations: Lyse Carignan # (819) 357-2065 ou 752-7602

Montréal

Organisé par l'Intersyndicale (CSN, CEQ, FSPH, FOII, SFPQ, SPGQ)

5 mars

14h00 manifestation

20h00 "audacieuses", une grande fête sur la grande place de l'UQAM

6 mars

de 12h00 à 18h00 à l'UQAM: théâtre, ateliers, discussions, cinéma, expositions, vidéo, etc. Garderie sur place.

8 mars

Geste collectif suggéré: la grève de la corvée du souper

20h00 *La vie en rose* organise une fête pour femmes seulement à la salle Joseph-Jude, 454 est rue Laurier, métro Laurier. Billets: 843-7226 (514)

Pour informations: Danielle Hébert, (514) 598-2007

...petites nouvelles...

conflits de travail

le syndicat de Menasco réplique à l'AIM

Dans une mise en demeure, l'Association internationale des machinistes (FTQ) affirme qu'elle est victime de libelle diffamatoire de la part du président de l'association des employés de l'hydraulique, qui a une entente de service avec la CSN. (voir nouvelles-csn, no 183, page 14).

Charles Levasseur, président du syndicat visé déclare ce qui suit: "Je n'ai pas prétendu et ne prétend pas que l'AIM (FTQ) est dominée par Menasco.

Cependant je prétends que ce maraudage au bout de sept mois de lock-out divise les travailleurs.

Je prétends que quand l'AIM (FTQ) tente de persuader les membres que Menasco ne veut pas de la CSN et ne règlera pas avec elle, l'AIM (FTQ) reprend exactement les mêmes paroles que Menasco.

Je ne peux parler de complicité mais je soutiens que ces pratiques sont contraires aux intérêts des travailleurs de Menasco et de leur syndicat, retardent le règlement et divisent les travailleurs.

C'était le sens de mes déclarations antérieures."

•••



Sous le coup d'un lock-out sauvage depuis le 15 juillet, les travailleurs à l'emploi de Sidbec-Feruni, à Contrecoeur, ont décidé mercredi de rappeler leur existence à l'entreprise d'État et sont allés occuper les bureaux de Sidbec, à la Place d'Armes à Montréal. Le vice-président de la CSN, Christophe Auger, les accompagnait. Par la suite, ils sont venus partager des sandwiches avec le président Donatien Corriveau. Sidbec-Feruni est la seule entreprise rentable de toutes les filiales de Sidbec. Pourtant, c'est là que sont payés les salaires les plus bas. Les 55 employés refusent depuis sept mois les offres salariales ridicules de la compagnie, qui veut geler les salaires durant 18 mois et payer six pour cent par la suite, sans indexation. Les travailleurs dénoncent le gouvernement, qui refuse de les rencontrer, en particulier les députés locaux Maurice Martel et Jean-Pierre Charbonneau. Ils réclament l'accès aux livres de la compagnie et accusent Sidbec-Feruni de gaspiller les fonds publics en laissant pourrir sur place du matériel.

Direct-Film en lock-out: ne leur confiez pas vos films

Les 196 employé-e-s des magasins Direct Film à travers le Québec invitent la population et particulièrement les syndiqué-e-s à ne pas confier le développement de leurs films à cette firme. D'après le Syndicat des employé-e-s des magasins Direct Film, cette firme a imposé un lock-out à ses employé-e-s de la pro-

vince car elle veut les maintenir dans des conditions de travail inférieures à celles de leurs camarades de travail, et notamment au chapitre des salaires. En effet, à Montréal, un employé-e, à temps partiel, syndiqué aussi à la CSN, touche \$7.57 de l'heure. En province, pour le même travail, un salarié-e à temps partiel retire \$4.84 de l'heure. Selon le Syndicat, c'est une pratique discriminatoire.

nouvelles conventions

contrat de trois à Industrie Saguenay

Le 16 février, les représentants du syndicat des employés de Industrie Saguenay Ltée (CSN) et les patrons de Industrie Saguenay signaient, à ville de La Baie, une nouvelle convention collective d'une durée de trois ans, se terminant le 15 octobre 1985.

Cette nouvelle convention prévoit des améliorations tant au niveau normatif que monétaire.

•••

retour au travail chez mobilier HPL

Suite à une séance de conciliation tenue le 18 février, les travailleurs de mobilier HPL ont décidé en assemblée générale tenue dans la soirée d'accepter les clauses négociées dans une proportion de 60 pourcent.

Un protocole de retour au travail est intervenu entre les parties et tous les travailleurs sont de retour au travail.

...petites nouvelles...



négo- ciations

les forestiers de la Mauricie: une première négociation depuis la grève de 1980-81

Après 17 rencontres de négociation, le syndicat des travailleurs en forêt de la Mauricie (CSN) a déposé le 16 février, une requête au ministre du Travail pour qu'il nomme un conciliateur au dossier afin d'aider les parties à conclure une entente acceptable pour eux.

Le syndicat des travailleurs en forêt de la Mauricie (CSN) représente les 1500 travailleurs forestiers à l'emploi de la CIP sur sa concession forestière de La Tuque et des travailleurs des sous-contractants de la CIP dans la Basse-Mauricie.

Cette négociation de convention collective est la première depuis la longue grève de 13 mois qu'avait dû faire le syndicat lors du renouvellement de la convention précédente (grève de juillet 1980 à août 1981) et au cours de laquelle il y avait eu la grande corvée.

Les principaux points en suspens concernent les salaires, l'abolition des différences de conditions de travail entre les salariés oeuvrant sur la limite de la CIP et ceux oeuvrant en Basse-Mauricie, l'amélioration de

la procédure d'arbitrage ainsi que les demandes de la compagnie concernant le mouvement de main-d'oeuvre et l'ancienneté.



droit au travail

les travailleuses et travailleurs du poisson veulent une industrie qui se tienne

Les syndicats CSN des travailleuses et travailleurs des usines de poisson de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine ont réagi vivement à l'annonce de la fermeture des usines de transformation du salé-séché des Pêcheurs-Unis. Dans un télégramme au ministre de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation du Québec, les syndicats ont demandé au Gouvernement de former dans l'immédiat une agence gouvernementale de commercialisation des produits marins, de ne plus permettre la construction de nouvelles usines tant que les usines existantes ne fonctionnent pas à pleine capacité et enfin d'investir pour permettre la diversification de la production des usines des Pêcheurs Unis du Québec.



divers

les comités- logement menacés de coupures

Le conseil d'administration de Centraide a décidé de ne plus subventionner les comités-logement et associations de locataires de Montréal si ces derniers n'ont pas reçu un numéro d'oeuvre de charité avant le 31 mars 1983.

Cette loi pourrait s'étendre à de nombreux autres organismes qui n'ont pas des buts uniquement "charitables" tels qu'ils sont définis dans une loi fédérale qui date d'avant le début du siècle.

Tout le problème vient de là. Revenu-Canada exige que Centraide verse des fonds uniquement aux organismes de charité. Mais la définition du gouvernement fédéral ne correspond plus à la réalité des organismes de citoyens tel qu'on les connaît en 1983.

L'émission *Droit de parole* (Radio-Québec) portant sur l'alcoolisme au travail sera diffusée le 16 mars, à 19h30.



culture

deux films:

- **l'heure du réveil**
- **la turlutte des années dures**

L'heure du réveil, un documentaire de 40 minutes sur la lutte des travailleurs agricoles, surtout dans l'Ouest américain, pour faire reconnaître leur syndicat, est disponible à Montréal au comité de soutien à cette lutte. **Information à 271-3274.**

La turlutte des années dures, un long métrage de 90 minutes produit au Québec, se sert de la mémoire collective pour illustrer la crise des années '30. Les chansons, la musique de l'époque nous font revivre les misères du monde, la répression, la peur, la résistance. Un excellent outil pour comprendre la crise actuelle.

... débat sur la restructuration scolaire

Le 14 mars, à 19h30, le Mouvement laïque québécois et les étudiants du certificat en éducation morale de l'UQAM tiendront un débat public sur la confessionnalité et la restructuration scolaire. Au Pavillon Hubert-Aquin, salle A M 050.

IL FAUT SAVOIR DIRE... NON MERCI



LES CRUS DU Q